

Juin 2024



Editorial : un vote chasse l'autre !

On nous annonçait des élections européennes sans enjeux ni mobilisation nationaux, une simple formalité ... Or, force est de constater que ce fut pas le cas : la campagne a réellement semblé intéresser les électeurs, avec un certain suspense, non pour la première place que les sondages unanimes attribuaient au RN avec une grande avance, mais pour l'ordre dans lequel les autres listes se classeraient. Et surprise : contre toute attente la participation a été en hausse par rapport à l'élection européenne de 2019.

Mais alors, qu'est-ce qui a poussé Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée Nationale le soir même ? Son « bloc » (Renaissance – Modem – Horizon) vient de faire péniblement 14% donc comment imaginer qu'il puisse, dans ces conditions, remporter de nouvelles élections ?

Aurait-il confondu Politique et Poker ? Car tout laisse

croire à un « coup », pariant sur la division de la gauche de gouvernement (4 listes différentes aux Européennes) et sur une droite très affaiblie pour une ultime tentative de « recomposition politique » par hold-up à son avantage. Las, en quelques jours, un Front Populaire se reconstitua à gauche et la digue entre RN et LR céda par la volonté d'un homme : Eric Ciotti. Emmanuel Macron, se retrouva nu, sans nouvel allié, ni d'un côté, ni de l'autre.

Cela fait maintenant des années que nous analysons le vote FN puis RN : un fond d'idéologie d'extrême droite, un vote protestataire et désormais un vote de la désespérance sans que ces motivations se rejoignent ou forment une cohérence ... Et personne, ni la droite (sauf Nicolas Sarkozy en 2007)

ni la gauche, ni la macronie n'a réussi à freiner et à endiguer sa progression qui atteint aujourd'hui un sommet. Et personne n'a su proposer les solutions qui l'auraient permis ...

Résultat : le RN est aux portes du pouvoir, ce qui représente un très grave danger pour les personnes les plus vulnérables, premières visées par le programme de l'extrême droite, un danger également pour la liberté, pour l'égalité et donc pour la fraternité. Le monde associatif et culturel est dans le viseur, sachons chacun à notre niveau lutter pied à pied contre l'idéologie d'extrême droite et son programme. En attendant, allons voter et ne nous trompons pas de bulletin dans l'urne les 30 juin et 7 juillet.

Le président,
Jean-Jacques Renard

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial : un vote chasse l'autre !
- Page 2 : Chèque énergie : comment l'obtenir ?
- Page 3 : le choc des savoirs, c'est quoi ?
- Page 4 : désir d'enfants : une enquête qui bouscule !
- Page 5 : Assemblée Générale annuelle

AFL INFOS

**Revue d'informations
des**

**Associations Familiales
Laiques de Paris,**

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : D. Foundoulis

Rédaction : F. Thiebault

Contributeurs :

Jean-Jacques Renard,

Françoise Thiebault

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

asso@aflparis.org

Site : www.aflparis.org

Chèque énergie : comment l'obtenir ?

La loi TECV (loi pour la transition énergétique et la croissance verte de juillet 2015) a instauré dans son article premier un « droit à l'énergie », qui se définit comme « un droit d'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ». L'article 201 de la loi crée le « chèque énergie », qui vient en substitution des tarifs sociaux instaurés en 2005 pour l'électricité, 2008 pour le gaz.

Pour déterminer qui a droit à ce chèque, et pour quel montant, deux critères étaient utilisés depuis la mise en place effective du dispositif en 2018 : le revenu fiscal de référence, et la taxe d'habitation.

Le premier critère suppose que les ayants-droit aient fourni leur déclaration de revenus aux services fiscaux, même lorsqu'ils ne sont pas imposables. Le second se réfère au fichier de la taxe d'habitation pour calculer le nombre d'unités de consommation au sein d'un même ménage. Mais depuis 4 ans, la taxe d'habitation est progressivement supprimée pour les résidences principales. Pas de TH, pas d'indication sur les unités de consommation !

On entend ici par « ménage » l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, et par « foyer fiscal » chacune des déclarations de revenus faite au sein d'un même ménage. Au sein d'un ménage, un seul chèque énergie sera attribué.

Malgré les alertes répétées de toute part, le gouvernement n'a pas été en mesure de définir une procédure juste et fiable pour la campagne 2024 du chèque énergie : il n'y a plus de TH ni de fichier TH...

En catastrophe, il a été décidé d'envoyer un chèque énergie à tous les bénéficiaires de la campagne 2023, pour un même montant, c'est donc sur la base de la déclaration de revenus 2021 qu'est versé le chèque en 2024 aux ménages déjà identifiés, et non pas les revenus 2022, comme le prévoient les textes.

Pour les nouveaux bénéficiaires, tout d'abord il n'était pas envisagé de leur accorder un chèque énergie, faute de fichier TH. La mobilisation des organisations de consommateurs, alertés par notre association, a permis de revoir la question, le Ministre de l'Economie et des Finances promettant qu'il n'y aurait pas de perdants.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'ouvrir une plateforme numérique à partir du mois de juillet, pour permettre aux nouveaux ayants droit de demander leur chèque, et aux anciens bénéficiaires de demander une rectification du montant en cas de changement de situation (naissance d'un enfant, baisse de ressources...).

Notre association a été en pointe dans toutes les discussions pour tenter d'améliorer cette procédure complexe et difficile d'accès pour un grand nombre de Français. Rappelons que le taux d'illectronisme s'élève à 16%, et que le nombre de citoyens peu à l'aise avec internet frôle les 36%.

On sait aussi que pour les bénéficiaires des chèques exceptionnels fioul et bois, qui devaient en faire la demande sur une plateforme numérique, environ 20% du nombre de ménages escomptés ont fait cette démarche...

Nous ne savons pas encore, à la date où nous écrivons cet article, quand exactement ouvrira la plateforme, nous savons seulement qu'elle devrait se refermer le 31 décembre 2024.

Un mode d'emploi est en cours d'écriture, nous y avons apporté notre contribution pour essayer de le rendre plus simple. Nous attendons la version finale.

Nous reviendrons vers nos lecteurs lorsque nous aurons des informations fiables, sur le site aflparis.org comme dans notre newsletter. En attendant, la seule chose à faire pour chacun de nous est d'en parler à tous ceux que nous connaissons, et dont nous pensons qu'ils sont peut-être éligibles au chèque énergie : **environ 1 million de nouveaux ménages seraient concernés par la mise en place de la plateforme !**

En effet, chaque année on estime que sur un total de 5,6 millions de bénéficiaires, on compte 1 million de nouveaux entrants, et 1 million de sortants...

Au-delà des maisons France Service mises à contribution pour aider ceux qui n'utilisent pas facilement internet et qui risquent d'être débordées, nous devons tous nous mobiliser pour faire passer l'information et inciter les ayants droit potentiels à aller sur la plateforme, et aider ceux qui n'y arrivent pas. Même avec un montant très faible, le chèque énergie aide les ménages les plus fragiles à boucler leur budget énergie !

Le choc des savoirs, c'est quoi ?

Gabriel Attal, ministre de l'éducation durant 1 trimestre puis nommé en pléines vacances d'été le 20 juillet 2023, quittait la rue de Grenelle le 9 janvier 2024 au lendemain de la reprise des vacances de Noël.

Pendant ce court laps de temps, afin de masquer les difficultés de la rentrée et le manque de professeurs sur de nombreux postes, se souvenant que naguère, lorsqu'il était porte-parole du gouvernement, il avait fait de l'interdiction de l'abaya le thème principal et porteur de son unique rentrée (on ne parlait que de ça, alors que la loi sur le port de signes religieux ostensibles existe depuis 2004 ...). Un rideau de fumée !

C'est dans ce même style que ce jeune ministre va conduire son action : il sait, lui, ce qu'il faut faire, vous allez voir ! Si sa première initiative sur le harcèlement est plutôt bienvenue (mais qu'en reste-t-il de concret aujourd'hui ?), la suite ne sera qu'un catalogue d'annonces populistes. En premier, un gadget : l'uniforme à l'école. Ensuite, plus problématique, ce qu'il nomme pompeusement « le choc des savoirs ».

Le choc des savoirs, c'est quoi ? Tout simplement, une fausse bonne idée, le tri des élèves au collège selon leur niveau et leur regroupement en fonction de ce niveau.

Pourquoi une fausse bonne idée ? Les raisons sont nombreuses :

- Si on constate un problème de niveau en 6^e, c'est AVANT l'arrivée au collège qu'il doit être traité, donc l'effort doit porter sur l'école élémentaire. L'ancien ministre Vincent Peillon le dit encore aujourd'hui : **priorité au primaire**. Au collège, c'est déjà trop tard. Or, on a volontairement éradiqué les RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) dont la mission était celle-ci : remédier aux difficultés des élèves en primaire avec des méthodes pédagogiques différentes que celles utilisées par le professeur de la classe.
- Les « bons » élèves s'en sortiront toujours. Ils n'ont guère besoin de dispositifs spécifiques, mais étiqueter les « mauvais » élèves en leur renvoyant leur difficulté comme une tare est de nature à leur retirer toute envie d'effort et de travail.

- Quels professeurs mettre devant les élèves ? Les « bons » professeurs avec les « bons » élèves et les moins performants avec les élèves en difficulté ? ou l'inverse ? Que diront les parents des différents groupes ? Que diront les professeurs ?
- Le privé qui jouit déjà de privilèges exorbitants a annoncé qu'il ne mettrait pas en place ce « choc des savoirs » mais pourquoi ?



Alors, oui, cette réforme pourrait être tentée, expérimentée, SI et seulement SI un effort était déployé pour créer les postes nécessaires à sa mise en œuvre ! Et bien non, pas de postes spécifiques et au contraire, on en supprime encore et toujours plus dans les écoles et les collèges alors que la baisse démographique est une chance historique d'améliorer les conditions d'enseignement pour tous, élèves comme professeurs.

On se rappelle des propos de la doyenne du corps des Inspecteurs Généraux de l'Éducation Nationale déclarant lors d'un colloque sur le décrochage scolaire : « **Il faut passer d'un système qui trie à un système qui éduque** » Oui, le rôle de l'école de la République est d'éduquer, pas de trier. Car, nous savons qu'en France, plus qu'ailleurs en Europe, le niveau scolaire des élèves est corrélé à leur origine sociale. Après la ségrégation public/privé, nous sommes en train de créer une nouvelle ségrégation au sein même de l'école publique, et ceci n'est pas acceptable.

Désir d'enfants : une enquête qui bouscule !

L'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) a mené une enquête tout à fait sérieuse réalisée par OpinionWay auprès de 3 000 personnes réparties sur l'ensemble du territoire national. 2 500 ont déjà des enfants et 500 sont sans enfant (ou pas encore).

Ce qui suscite notre intérêt, c'est que les résultats ont été publiés bien évidemment au plan national, mais également régionalement au niveau de l'Île de France, et aussi localement sur le territoire parisien qui nous concerne tout particulièrement. Et force est de constater qu'ils réservent quelques surprises assez inattendues dans certains cas. Et ce, dès la première question :

- Diriez-vous que le contexte actuel en France est favorable ou défavorable pour avoir des enfants ? Réponse pour la France entière : défavorable pour 57% des personnes, pour l'Île-de-France : 54%, Paris intra-muros : **44%**

La seconde question est également à contre-courant des idées reçues :

- Pour chacun des aspects suivants, diriez-vous que le contexte actuel en France est favorable ou défavorable pour avoir des enfants ?
 - Le contexte économique n'apporte pas de surprise : défavorable en France pour 68%, en Île de France pour 62% et à Paris pour **55%**
 - Les réponses pour le contexte environnemental sont plus étonnantes : défavorable en France pour 61%, en Île de France pour 58% et à Paris pour **54%**.

Sur tous les autres aspects interrogés (Politique, social, technologique, lois en vigueur) les réponses sont constamment dans ce même sens décroissant : les familles parisiennes sont plus positives que les autres.

Sur le nombre d'enfants désirés, l'enquête révèle une autre surprise : si en France, 36% des personnes souhaitent trois enfants ou plus, elles sont **40 %** à le souhaiter à Paris (comme en Île-de-France).

De même sur la situation cruciale du logement (l'enquête abordait cette question à l'arrivée du

1^{er} enfant), on pouvait s'attendre à un large écart entre Paris et le reste du pays. Eh bien, non ! La situation est favorable à 84% en France, 80% en Île-de-France mais **82%** à Paris. Au sujet des aides financières et structurelles, toujours à l'arrivée du 1^{er} enfant, les réponses sont négatives pour 38% en France, 39% en Île de France et **32%** à Paris.



Ensuite, l'enquête questionnait sur les mesures de politique familiale incitatives pour avoir des enfants. Pour la France et l'Île de France, arrive en tête avec 66 et 71% l'existence de congés familiaux bien rémunérés alors que pour Paris, ce sont des conditions de travail adaptées (horaires, télé-travail...) pour **73%**. Sans surprise sur la question du soutien de l'Etat aux familles avec charge d'enfants, il est insuffisant pour 45% en France, 37% en Île de France et tombe à **26%** à Paris.

Le seul bémol, en somme parfaitement logique et cohérent, réside dans la dernière question : vous a-t-il été difficile de remplir vos responsabilités familiales parce que vous passiez trop de temps à votre travail ? oui pour 76% des cas en France, 78% en Île de France et ... **85%** à Paris .

La singularité de Paris apparaît très clairement dans cette enquête. Et si les chiffres de l'Île-de-France ne comprenaient pas le territoire Parisien, les départements franciliens seraient encore plus proches de la moyenne nationale. Donc, halte aux idées reçues en matière de politique familiale : les familles se sentent bien à Paris , en tout cas mieux qu'ailleurs, mais pourquoi ?

Les résultats des élections européennes nous donnent quelques pistes, avec des écarts vertigineux entre territoires urbains, périurbains ou ruraux, et le sentiment dans ces 2 derniers d'être abandonnés par les politiques publiques...

Assemblée Générale annuelle

L'assemblée générale ordinaire des AFL Paris s'est tenue le 10 juin, en présence des délégués des 3 AFL parisiennes et des membres du Conseil d'Administration départemental.

A l'ordre du jour : l'adoption du rapport d'activité, du rapport financier et du budget prévisionnel, la fixation de la cotisation 2025 et le renouvellement du Conseil.

2023 s'est révélé une année très active, avec 6 conseils d'administration, 12 réunions de bureau, et de nombreux échanges plus informels.

Notre lien avec la structure nationale (le CNAFAL) s'est renforcé avec l'élection d'un deuxième administrateur au Conseil d'Administration, en la personne de notre président Jean-Jacques Renard, et par la nomination de notre secrétaire générale, Françoise Thiebault, comme coordinatrice du secteur énergie national.

Le conseil d'administration des AFL Paris s'est enrichi de nouveaux membres, qui apportent de nouvelles compétences et un regard neuf sur notre association, un apport essentiel pour son développement.

L'activité évolue : davantage d'actions tournées vers l'accompagnement éducatif, en lien avec la Cité Educative du 18^{ème} arrondissement, moins de traitement de litiges de consommation et de permanences d'écrivain public (davantage de structures proposent un tel service). Nous avons appris à travailler à distance, et nous intervenons autant que possible avec les nouveaux outils apparus au moment de la pandémie !

Par contre, nos militants assurent de très nombreuses représentations au titre des AFL ou de l'UDAF de Paris ce qui apparaît dans les comptes de l'exercice, en valorisation du bénévolat, pour un montant de 50 000 euros (calculé sur la base du SMIC horaire).

Nos partenariats avec certaines organisations : FCPE Paris, Ligue de l'Enseignement... se renforcent, et permettent de développer de nouvelles activités. C'est ainsi que la Cité Educative associe la FCPE, la Ligue et les AFL, ou que les liens qui se sont créés avec la Régie de Quartier Fontaine au Roi nous permettent de mettre au point et de

tester des ateliers, des actions, de webinaires par exemple sur la facture d'énergie, ou la sobriété énergétique, sujets d'actualité avec la flambée des prix de l'énergie depuis deux ans.

Comment toucher les jeunes et les faire réfléchir par exemple aux grands enjeux actuels, par exemple aux questions de laïcité, ou aux problématiques de l'énergie, parmi lesquelles l'indispensable sobriété ? Comment contribuer à leur formation citoyenne ? C'est par le biais « d'EducapCity » que nous intervenons auprès des publics jeunes, en 2023 en présentant notre exposition laïcité et pour 2024 en concevant une exposition sur la sobriété énergétique. EducapCity, c'est un parcours d'orientation où les enfants partent à la découverte des acteurs institutionnels, associatifs, économiques de leur ville. L'étape capitale qui réunit les équipes finalistes se tient à Paris, on y attend entre 2 et 3000 enfants de 9 à 14 ans. Nous y serons !

La communication elle aussi se renforce, nous conservons la revue « AFL Infos », car il faut penser à tous ceux qui n'accèdent pas à Internet, mais nous avons mis en place une « newsletter » qui fonctionne en lien avec le site, et nous disposerons bientôt d'une page « Facebook ».



Assemblée Générale

Malgré la baisse du montant des cotisations annuelles (15 euros), les comptes de l'association dégagent un léger excédent, grâce aux efforts de tous pour contraindre les frais de fonctionnement. Dans ces conditions, l'assemblée générale s'est prononcée en faveur du maintien de ce montant d'adhésion pour l'année 2025.

Le rapport d'activité, le rapport financier et le budget prévisionnel ont été adoptés à l'unanimité.

Enfin, deux nouvelles administratrices ont été brillamment élues, l'une présentée par l'AFL Paris Sud, l'autre par l'AFL Paris Centre, toutes deux déjà très engagées dans nos actions.



ANNEE 2024

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : AFL Paris
4 rue Giffard 75013 PARIS

NOM et Prénom :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

.....

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance :

Date de naissance :

Date de naissance :

r Cotisation 2024 : 15 euros

r Abonnement à Familles Laiques (revue nationale) : 4 euros

r DON : _____ euros

DATE ET SIGNATURE :



Adhérer, c'est facile avec Hello Asso !

Scannez ce QR Code ou utilisez le lien ci-dessous pour accéder au site, adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

<https://www.helloasso.com/associations/conseil-departemental-des-associations-familiales-laiques-de-paris/adhesions/bulletin-d-adhesion-2024>



Les bureaux des AFL Paris, 4 rue Giffard, seront fermés à partir du 1er juillet et réouvriront le 2 septembre.

Mais pendant l'été, nous ne vous oublions pas ! En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre par téléphone au 01 45 84 50 39 et laisser un message indiquant votre nom, votre numéro de téléphone et le motif de votre appel. Nous vous rappellerons.

Vous pouvez également nous envoyer un mail : asso@aflparis.org.

En septembre, une permanence téléphonique vous permettra de nous joindre et de prendre rendez-vous, le mercredi de 10h à 13h et de 14 à 17 heures.